

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité, **qu'il y aura une rencontre du Comité de Démolition le lundi le 12 AOÛT 2019 à la Mairie**, 7 rue Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le Comité de Démolition doit statuer sur la demande de démolition du bâtiment suivant:

BÂTIMENT PRINCIPAL CONCERNÉ:

ADRESSE VISÉE : 17 ET 19, RUE BEAUCHAMP

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 572 850 dont l'adresse est le 17 et 19, rue Beauchamp, à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Gestion Finstar inc.

OPPOSITION

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la date de publication ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition à la secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan ce 26^e jour du mois de juillet 2019.

Marie-Josée Masson
Directrice générale et secrétaire trésorière